

# Comité Technique Spécial Départemental

Compte rendu

9 novembre 2021 (14h-19h)



Présents : Mme L'Inspectrice académique, Mme l'Inspectrice académique adjointe, M. le secrétaire général, personnels de la DOS, M. l'IEN Bourg 3

Représentants syndicaux FSU, FO et Se-UNSA

**Pour la FSU : Pascal Baudet, Pierre Blanc, Julien Gayet pour le premier degré, Séverine Brelot, Delphine Ravel et Philippe MALLET pour le 2nd degré.**

## Ordre du jour du CTSD :

- 1- Bilan de la rentrée 2021 dans les écoles, collèges et lycées publics du département
- 2- Bilan et situation dans les PIAL de l'Ain
- 3- Situation dans les services (médecine scolaire et médecine de prévention)
- 4- Questions diverses

Ce CTSD se tient suite à une demande intersyndicale (FSU, UNSA, FO) afin de :

- dresser un bilan de la rentrée 2021,
- de trouver des réponses aux situations très compliquées que connaissent certaines écoles (aux effectifs importants), les AESH (conséquences des PIAL) et la médecine de prévention (inexistante). Pour rappel, les prochaines instances se tiendront en février 2022.

Les organisations syndicales souhaitent déposer l'avis suivant :

Concernant les IMP :

“Conformément aux textes (décret n°2015 du 27 avril 2015-475), le CTSD de l'Ain se prononce pour le retour aux temps de décharge pour les personnels ayant des missions particulières responsables de leur discipline (laboratoires scientifiques, cabinet d'histoire géographie, etc.) pour le versement de toutes les indemnités pour missions particulières (coordonnateurs de discipline, de niveau, tutorat, référents culture...) à tous les personnels qui assurent ces missions dans tous les établissements de l'Ain.”

Refus catégorique de l'administration de soumettre cet avis au vote, considérant que cette instance (CTSD bilan de rentrée) n'est pas délibérative.

L'unanimité des organisations syndicales concernant ce vœu sera mentionnée dans le PV de ce CTSD.

La FSU déplore ce refus et le fait savoir. Elle demande que l'administration vérifie dans les textes sa position pour se mettre en conformité avec les prérogatives des instances.

## - Carte scolaire dans le 1er degré

Le seul IEN présent est celui de Bourg 3.

Concernant les effectifs, la situation est à la baisse depuis 3 ans. Cependant l'Ain a perdu moins d'élèves que ce qui était envisagé : -97 élèves par rapport au constat 2020 (contre une baisse attendue de -397 élèves). Le département compte 62 396 élèves à cette rentrée. C'est la plus petite baisse de l'académie.

La répartition reste inégale selon les parties du département. En particulier autour de Gex et de Ferney, il y a une impossibilité de faire des prévisions (livraisons de milliers de logements en cours). Les prévisions sur Gex Nord sont donc peu fiables. Sur Valsérhône les baisses d'effectifs sont plus importantes. Baisse plus légère sur la circonscription de Bourg 2 et sur la ville de Bourg-en-Bresse. Le Sud du département et les circonscriptions d'Ambérieu et de Jassans connaissent une hausse des effectifs.

La FSU regrette que la carte scolaire soit arrêtée au mois de juin (le plus tôt dans notre académie) alors que la démographie évolue au plus vite dans l'Ain qu'ailleurs. Des ajustements sont donc indispensables en attestent plusieurs situations très compliquées d'écoles au-delà des indicateurs d'ouverture.

La FSU demande le rétablissement de la phase d'ajustement de la carte scolaire à la rentrée prochaine.

La DASEN s'y refuse, considérant que les décisions prises au plus tôt permettent d'anticiper sur la préparation de rentrée.

Sur les fermetures de classe arrêtées l'an dernier, toutes sont en deçà du repère d'examen. Les fermetures sont donc justifiées selon l'administration.

Au niveau des ouvertures, 8 sont en deçà des repères, cela permet la mise en place des GS-CP-CE1 à 24.

Quelques situations repérées par la DASEN :

L'administration sera attentive lors de la prochaine carte scolaire pour les écoles d'Ambérieu en Dombes (27,7 élèves de moyenne) et Jujurieux (27).

A Ferney, écoles de Calas et Florian, plus proches des repères d'examen que ce qui était attendu.

A Balan, un TR a été nommé à l'année car au-dessus de l'indicateur d'ouverture.

Collonges et Vouvray légèrement au-dessus des repères, seront prioritaires lors de l'étude de la carte scolaire 2022.

75% des GS-CP-CE1 hors Éducation Prioritaire sont plafonnés à 24 (dans le public) contre 60% dans le privé.

**Situation de Collonges** : toujours au-dessus du seuil d'ouverture, école évoquée en février et en juin dernier + en audience début octobre. Venue des CPC en début d'année pour signaler les mauvais résultats aux évaluations CP/CE1 (les plus mauvais de la circonscription, et en dessous des moyennes nationales l'an passé - pas de données pour cette année), alors que les classes sont à 28/29 élèves...

L'équipe va mal, elle se sent seule, oubliée mais soudée ce qui lui permet de tenir... mais jusqu'à quand ?

Quelles solutions sont prévues pour soulager cette école ?

**Pont d'Ain** : la fermeture de classe à l'école maternelle du Blanchon s'est accompagnée d'un transfert d'élèves important à l'école du centre (passant de 235 à 270 élèves pour 10 classes !). Cela place l'équipe dans une situation difficile aussi.

La FSU attire également l'attention sur la situation des écoles suivantes : **la maternelle de Ceyzériat avec 30,75 élèves de moyenne par classe et St Genis Pouilly la Diamanterie (27,7)**.

Ces écoles, malgré nos multiples sollicitations auprès de la Direction Académique de l'Éducation Nationale de l'Ain, restent sans solution...

Quelles perspectives pour ces écoles ? Renfort d'un enseignant en cours d'année possible, comme ce fut déjà le cas les années précédentes et à Balan en septembre ?

Réponse de la DASEN : elles seront étudiées en priorité à la carte scolaire en février (pour la rentrée 2022 donc !).

La FSU alerte la DASEN sur les **postes vacants du RASED de Tramoyes-Montluel** (un poste psy-EN et un poste maître E).

Concernant ces postes spécialisés, la DASEN dit être en difficultés pour trouver des candidats.

## - ULIS

**ULIS-école** : 53 ULIS école à cette rentrée (création de 3 ULIS-école supplémentaires). Elles comptent toutes 12 élèves maximum.

**ULIS-collège** : 45 ULIS-collège sur les 51 collèges publics que compte le département (soit +5 ULIS-collège à cette rentrée), 6 ULIS-collège dans le privé (soit +2 créations à cette rentrée), 5 ULIS-collèges dépassent les 12 élèves préconisés (de 13 à 15 élèves), +3 dispositifs ULIS provisoires car il y a entre 20 à 24 élèves (à Belley, à Bellegarde L. Dumont, à Montréal-la-Cluse). **Pour les ULIS au delà de 12 élèves, nous demandons le renfort d'AESH supplémentaires comme cela se faisait il y a quelques années.**

Réponse négative de la DASEN : manque de moyen et de personnels AESH...

**ULIS-Lycée** : 13 ULIS-lycée (aucune création).

## - PIAL

36 PIAL à cette rentrée

La répartition géographique reste inchangée.

Certains PIAL sont dotés de 2 coordonnateurs (nouveau de la rentrée)

L'AESH-référent dispose de 6h supplémentaire en plus de sa mission pour effectuer sa mission

La DASEN fait le choix de missionner les AESH-référents par "métier" :

- Ecole maternelle
- Autisme
- Lycée professionnel
- AESH-collectif en collège
- Milieu ordinaire

Les AESH-référents sont sollicités pour les "gestes professionnels" alors que les coordonnateurs pour les questions d'ordre administratif.

Une formation spécifique selon leur "métier" sera dispensée. Elle démarre le 10 novembre.

## - Médecine scolaire

Médecin conseiller technique	1
Médecins de secteur	12 postes dont 2 sont occupés (soit 1 recruté à cette rentrée)
Secrétaires médico-scolaires	2
Infirmier conseiller technique	1
Infirmiers dans les établissements	72 ETP + 2.5 (12 ETP vacants à la rentrée, 1,8 ETP à présent)

## - Questions diverses FSU 01

### ❖ POSTES À PROFIL "POP"

L'accès à ces postes n'a été possible que 5 jours après la date prévue, aussi, la FSU a demandé que la date de fin de saisie des vœux soit reportée d'autant de jours.

La DASEN fera remonter au ministère cette requête. "Ces postes ont pour objectifs d'être pourvus au niveau national, sans venir perturber les mouvements INTER et INTRA."

S'ils ne trouvent pas "preneurs", ces postes seront proposés dans le cadre du mouvement INTRA

Ce sont donc des postes peu attractifs (9 postes au niveau de l'Ain, tous dans l'Est du département). Nous rappelons notre opposition à ce nouveau dispositif de mutation "hors cadre" et "hors barème" ! Ces mutations pourraient entraîner une baisse des possibilités de mutation classique ensuite (mutations inter-académique et ineat-exeat).

Réponse : la DASEN a fait part de ce risque au ministère qui doit veiller à équilibrer la balance des départs et des arrivées dans chaque département.

Nous restons sceptiques sur ce point !

### ❖ INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE POUR LES PERSONNELS ITINÉRANTS :

Quel est le calendrier de versement de ces indemnités ? Le montant de l'indemnité kilométrique a-t-il été revu à la hausse au vu de l'augmentation du prix des carburants ?

Pour l'ISSR (qui concerne les personnels TR), le traitement se fait entre le 10 et le 14 du mois qui suit, le paiement se fait deux mois après la déclaration de ces frais. Pour les indemnités kilométriques autres (personnels itinérants comme les RASED, ER...), c'est l'application DT-Chorus qui nécessite d'abord la saisie par les personnels concernés pour remboursement dans des délais... longs parfois et quand les crédits sont disponibles !!!

Cela n'est pas acceptable selon nous. Nous ferons remonter cela au ministère.

### ❖ ÉVALUATIONS D'ÉCOLE

Quelles écoles sont ciblées par ce type d'évaluation dans le département ? Est-ce sur la base du volontariat ?

Cela rentre dans le cadre de la Loi de l'Ecole de la confiance. Cela se déroule sur un plan quinquennal. 20% des écoles entrent cette année, mais de manière expérimentale. Des écoles ont été choisies (cette année ce n'est plus sur la base du volontariat) Villeneuve (circo Jassans) et Ferney Calas (Gex Sud). Le groupement d'écoles se fait par circonscription. Cela commence par une auto-évaluation, dans un cadre donné, pour que les équipes puissent faire le diagnostic de leur fonctionnement des modalités avec les partenaires et les différents temps de l'enfant, et de bénéficier d'une évaluation externe qui porte un regard extérieur (qui n'est pas un enseignant ou l'IEN de la circonscription, cela reste un administratif de l'Education nationale) sur le regroupement d'écoles et le fonctionnement, et de partir sur les axes sur lesquels le regroupement d'écoles puisse travailler. Il est plus pertinent de regrouper les écoles avec des problématiques similaires. Ces regroupements ne sont pas encore définis et sont à l'étude par les IEN. Il n'y aura pas de classement des écoles.

Vu l'heure tardive, les autres questions diverses ne sont pas abordées. L'administration nous communiquera des éléments de réponse prochainement. Plusieurs points feront l'objet d'un point régulier : nombre de journées non remplacées, nombre de contractuels, nombre de disponibilités ou de ruptures conventionnelles...

❖ **REPLACEMENT**

Nombre de journées de classe non remplacées dans le premier degré en période 1 par circonscription ?

❖ **RASED**

Lors du CTSD de juin, une re-sectorisation des RASED avait été évoquée, qu'en-est-il aujourd'hui ? Peut-on avoir communication de cette nouvelle carte ?

❖ **CONTRACTUELS**

Des recrutements de contractuels (premier et second degrés) ont-ils été effectués depuis cette rentrée ? Si oui, combien et quelles implantations (disciplines pour le second degré, circonscriptions et types de postes pour le premier degré) ?

❖ **DISPONIBILITÉS**

Pourriez-vous communiquer un tableau avec les informations concernant les disponibilités de droit avec AGS ou tranche d'âge, circonscription et nature de la demande ?